

Cergy, le 31 août 2015

## **L'EISTI reconnue par l'État Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG).**

**Par arrêté du 6 juillet 2015 (paru au BO du 23 juillet 2015), l'EISTI (École Internationale des Sciences du Traitement de l'Information) a obtenu la qualification d'Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général.**

L'EISTI fait ainsi partie des 9 premiers établissements auxquels l'État a accordé ce label créé par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

La reconnaissance d'Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG) s'applique à des établissements d'enseignement supérieur de droit civil privé, dont la gestion est totalement désintéressée, accomplissant leurs missions dans l'esprit de la mission de service public. Elle est décidée par arrêté du Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur, après avis du Comité consultatif pour l'enseignement supérieur privé.

Seuls les établissements créés par des associations, fondations reconnues d'utilité publique, ou syndicats professionnels (au sens de l'article L2131-1 du code du travail) peuvent obtenir cette qualification.

Nesim Fintz, Directeur général de l'EISTI, qui a appelé de ses vœux et activement soutenu la création des EESPIG a déclaré : « L'existence d'un secteur de l'enseignement supérieur privé, contribuant à part entière et de façon désintéressée à la mission de service public en matière de formation, d'innovation pédagogique, d'ouverture sociale, de développement international, de recherche notamment partenariale et d'accompagnement de l'entrepreneuriat... mérite de se voir pleinement reconnue avec la création des EESPIG. Ces derniers peuvent et doivent désormais occuper la place qui leur revient dans le paysage de l'enseignement supérieur français, en parfaite équité avec leurs homologues du secteur public. »

Concernant l'EISTI, il se réjouit de la qualification reçue par l'École d'Ingénieurs dont il est également le fondateur : « Créée en 1983, de statut privé, l'EISTI est une association loi 1901 à but non lucratif. Sa gestion est totalement désintéressée : ses financements qu'ils soient tirés de subventions publiques, de la taxe d'apprentissage, des droits d'inscription ou des diverses formes de soutien des entreprises (chaires d'entreprise, recherche partenariale, partenariats...) sont intégralement réinvestis dans la mission de service public à laquelle elle contribue. Elle se reconnaît de façon pleine et entière dans la définition et la philosophie des EESPIG. »

Contact presse : Service communication – Email : [communication@eisti.eu](mailto:communication@eisti.eu) – Tél : 01 34 25 10 15



## **A propos de l'EISTI**

*Depuis plus de trente ans, l'EISTI (École Internationale des Sciences du Traitement de l'Information) forme des ingénieurs en génie informatique et génie mathématique en 3 ou 5 ans.*

*Habilitée à délivrer le diplôme d'Ingénieur par la Commission des Titres d'Ingénieur et reconnue par l'Etat, l'École accueille 1250 étudiants sur ses 2 campus (Cergy – 95, Pau – 64). La Prépa EISTI est accessible après un Bac S via le Concours Avenir. L'École d'Ingénieurs est accessible directement après la Prépa EISTI après une classe préparatoire aux grandes écoles via les concours communs polytechniques ou par admission parallèle pour les DUT, L2, L3, M1, ATS.*

*L'EISTI privilégie un cursus progressif tout au long de la formation d'ingénieur. L'élève-ingénieur opte en première année pour un enseignement à dominante mathématique ou à dominante informatique. En deuxième année, il choisit un parcours parmi les quatre proposés (deux en génie mathématique, deux en génie informatique) qui conduira à l'une des options de troisième année, spécialisations ouvrant à plus d'une cinquantaine de métiers.*

*La formation de l'EISTI est largement reconnue par les entreprises et dans les différents classements. L'excellent taux d'insertion des jeunes diplômés en est le meilleur signe.*

*Ajoutons que les stages en entreprise complètent la formation académique d'une substantielle période de professionnalisation.*

*L'École poursuit également une politique active et ambitieuse de doubles diplômes tant dans l'Hexagone (ESSEC, Grenoble Ecole de Management, Universités de Paris Dauphine, de Paris Sud, de Cergy-Pontoise, de Pau et des Pays de l'Adour) qu'à l'étranger.*

*Le développement international de l'École se traduit par le nombre croissant de partenariats, les expériences multiculturelles faisant partie intégrante de la formation des Eistiens avec trois mois de mobilité à l'étranger obligatoires pour valider le diplôme.*

*Par ailleurs, l'EISTI est habilitée par l'État à délivrer deux Diplômes Nationaux de Master : Master en Finance Quantitative et Risk Management, Master en Systèmes décisionnels (Business Analytics/Big Data) : Architecture, Exploration de Données et Optimisation. Ces Masters à vocation internationale sont dispensés en anglais et attirent des étudiants de tous pays.*

*Enfin, l'EISTI propose six Mastères Spécialisés, accrédités par la Conférence des Grandes Ecoles.*

*L'EISTI est une association loi 1901 et depuis juillet 2015 un Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général.*